

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

01.69.80.29.35

**DIRECTION CABINET DU MAIRE**

**DECISION N° 2024 - 029**

**Objet : Convention de partenariat avec l'association Une Nuit pour 2500 Voix**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'organiser une action caritative, en faveur de la lutte contre les cancers pédiatriques ;

**DECIDE** de signer une convention de partenariat avec l'association Une Nuit pour 2500 Voix, Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, située 4 rue des Cerisiers, 69003 Lyon, pour organiser un karaoké caritatif le 10 février 2024, au Centre Culturel Baschet.

**DIT** que la commune de Saint-Michel-sur-Orge met à disposition de l'association la salle de spectacle du Centre Culturel Baschet et s'engage à reverser l'intégralité des dons à l'association.

**DIT** que l'association Une Nuit pour 2500 Voix assure la prestation du 10 février 2024 au Centre Culturel Baschet.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 23 janvier 2024

Le Maire,



Sophie RIGAULT

*Publication en ligne le 29 janvier 2024*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la publication.*